



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle Sécurité et Citoyenneté
Manifestations Sportives

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION CYCLISTE (compétition)
QUI SE DÉROULE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SUR LA VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE
A LA CIRCULATION AVEC CLASSEMENT OU CHRONOMÉTRAGE**

Le préfet de la Savoie,
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le code de la route ;

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-11, A 331-2 à A 331-5 et A 331-37 à A 331-42 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 414-19 à R 414-26 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe HÉRIARD, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville ;

VU l'arrêté N°23-AT-0778 du 4 mai 2023 du Conseil Départemental portant réglementation de la circulation ;

VU l'attestation de police d'assurance, transmise par l'organisateur au dossier de déclaration, couvrant sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Albertville,

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

Au «Comité d'Organisation du Tour Nord-Isère - COTNI», représenté par M. Michel BAUP, sis 67, ZA Bel Air – 38110 Sainte-Blandine, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser la course cycliste intitulée «Alpes Isère Tour 2023», du 24 au 28 mai 2023, avec un passage en Savoie le 29 mai 2022.

I. Caractéristiques de l'épreuve :

La course cycliste «Alpes Isère Tour 2023» a été déclarée auprès de la sous-préfecture d'Albertville le 3 décembre 2022.

Le 24 mai 2023, le début de la course est prévu à 8h00 et la fin de la course est fixée à 18h00. Cette manifestation comportant au maximum 132 participants devra se dérouler suivant l'itinéraire et les modalités définies au dossier transmis par l'organisateur.

II. Régime de circulation :

Cette épreuve bénéficie d'un usage exclusif temporaire de la chaussée le 28 mai de 08h00 à 18h00, sur les routes départementales en annexe (itinéraire). Tout conducteur d'un véhicule qui circule sur la chaussée doit laisser le passage, s'arrêter ou se garer. Les conducteurs ne peuvent reprendre leur marche qu'au signallement des représentants de l'organisateur ou après le passage du véhicule signalant la fin de la manifestation.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours. Une signalisation appropriée est mise en place pour avertir les usagers de la route.

Le pétitionnaire devra veiller à ce que le stockage des véhicules (en sens inverse de la course) pour les nécessités du passage des coureurs se fasse dans des zones sécurisées qui n'engendre pas de remontée de file dans des zones dangereuses du fait de la présence de risque naturel ou d'absence de visibilité.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, le Comité d'Organisateur du Tour Nord Isère.

Des signaleurs, en nombre suffisant, seront positionnés aux endroits stratégiques ainsi que des véhicules d'accompagnement.

La manifestation étant placée sous convention avec la gendarmerie nationale, un service d'ordre particulier accompagnera cette course cycliste.

L'organisateur mettra en place un service de sécurité autour du village départ de Saint-Thibaud-de-Couz, cette commune ne disposant pas de police municipale.

III. Secours :

La sécurité du public devra être assurée, conformément au guide national de référence (G.N.R) sur les dispositifs prévisionnels de secours (D.P.S), par des secouristes formés aux gestes de premiers secours et dotés du matériel adéquat.

La sécurité des participants devra être assurée, conformément aux règles techniques de sécurité (RTS) de la fédération de rattachement par au moins un médecin et une ambulance de type B, équipé de moyens de communication radio propres à l'organisateur, et permettant de les joindre en permanence (course > 20 km, de ville à ville ou par étapes). De plus, des signaleurs statiques ou à moto devront être positionnés aux points stratégiques de la course.

L'organisateur devra permettre, en permanence et en sécurité, le libre accès des secours en tout point du parcours sur les communes concernées.

Un contact téléphonique avec le CTA-CODIS devra impérativement être réalisé par le directeur de course ou son responsable sécurité, via le 112, pour les avertir du début et de la fin de la manifestation, ou pour toutes interventions nécessitant l'engagement des moyens de secours publics.

En cas d'intervention, il devra confirmer la neutralisation de la course, donner le point de cisaillement ainsi que l'autorisation explicite à l'engagement des engins sapeurs-pompiers sur le parcours et rappeler les éventuelles consignes de sécurité particulières.

IV. Engagements de l'organisateur :

Il appartient à l'organisateur de consulter les autorités municipales et départementales concernées par le déroulement de cette épreuve, et éventuellement les services de gendarmerie ou de police compétents, afin de vérifier qu'aucune épreuve sportive n'a été autorisée à la même date et si des travaux de voiries sont ou non en cours sur l'itinéraire.

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisateur. Une vigilance toute particulière de l'organisateur (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. L'organisateur s'engage à annuler la manifestation en cas d'intempéries.

L'organisateur déclare :

- avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du conseil départemental ;
- avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité établies par la fédération française délégataire concernée afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation ;
- que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre. La liste des signaleurs est annexée au présent récépissé ;
- assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive ;
- que les moyens de secours seront adaptés, conformément aux règles techniques et de sécurité (RTS) de la fédération de rattachement ;
- que le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (n°PC course : 06 40 63 18 03) ;
- prendre à sa charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;
- être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation.

V. Environnement :

L'organisateur doit veiller à la propreté des lieux traversés par la manifestation par tous moyens qu'il jugera utile afin de maintenir la chaussée en bon état.

Il lui revient de prévoir des sites de tri de déchets ou de ramassage de ces derniers, tout en s'assurant auprès des participants du bon respect des consignes en matière environnementale. Le Conseil Départemental se réserve ainsi le droit de facturer à l'organisateur toute intervention de ses équipes rendue nécessaire à la suite d'une manifestation pour un ramassage de déchets.

Il convient de rappeler qu'en application de l'instruction n° 95-194 JS du 14 décembre 1995, le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les coureurs cyclistes participant sur le territoire national à toutes les épreuves amateurs régies entre autres par la F.F.C.

L'organisateur devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Par ailleurs, l'organisateur sera tenu de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Mmes et MM. les maires des communes concernées ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publique dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés à l'organisateur de l'épreuve sportive par les soins de Mmes et MM. les maires.

Albertville, le 15 mai 2023

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Albertville,



Christophe HÉRIARD

P.J. : Note d'information, itinéraire et liste des signaleurs

Copies :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie
- M le directeur départemental de la sécurité publique
- M. le président du conseil départemental - DRD
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Mmes et MM. les maires concernés



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle Sécurité et Citoyenneté
Manifestations sportives

NOTE D'INFORMATION

« Alpes Isère Tour 2023 »
du 24 au 28 mai 2023

Sur la base des éléments communiqués dans le dossier de déclaration, ci-dessous une synthèse des recommandations relatives à la manifestation sportive organisée par le « Comité d'Organisation du Tour Nord-Isère – COTINI » :

Caractéristiques de l'épreuve

La course cycliste intitulée « Alpes Isère Tour 2023 », qui se tiendra du mercredi 24 au dimanche 28 mai 2023, a été déclarée auprès de la sous-préfecture d'Albertville le 3 décembre 2022.

Le départ de la course est prévu à 8h00 et la fin de la course est fixée à 18h00

Dispositif de sécurité

Il est recommandé à l'organisateur :

- de pouvoir communiquer, sans délai, aux participants, aux postes de secours et aux signaleurs, les décisions prises, (consignes, décision d'annulation...) en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées ;
- de mettre en place un dispositif de sécurité, pour les spectateurs, dans les secteurs de la zone de départ et de la zone d'arrivée ;
- de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs ;
- de prendre également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Signaleurs à poste fixe et signaleurs mobiles à motocyclettes

Il est recommandé à l'organisateur :

- de prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes ;
- que les signaleurs soient porteurs individuellement d'une copie du récépissé de déclaration de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation ;
- que les signaleurs à poste fixe soient identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble portant la mention "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et verte), modèle K 10 ;
- de contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en

sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité ;
- qu'une attention toute particulière doit être portée sur le balisage du parcours (fléchage), ainsi qu'au positionnement judicieux des signaleurs aux points stratégiques du parcours.

Dispositif de secours

La sécurité du public devra être assurée, conformément au Guide National de Référence (G.N.R.) sur les Dispositifs Prévisionnels de Secours (D.P.S.), par au moins une équipe de deux secouristes formée aux gestes de premiers secours dotée du matériel adéquat.

La sécurité des participants devra être assurée, conformément aux Règles Techniques de Sécurités (RTS) de la fédération de rattachement par au moins une équipe de secouristes formée aux gestes de premiers secours, dotée d'un véhicule pour se déplacer sur le parcours, si besoin est, du matériel de secours adéquat et de moyens radio, propres à l'organisateur, lui permettant d'être joignable en permanence.

De plus, des signaleurs statiques ou à moto devront être positionnés aux points stratégiques de la course.

L'organisateur devra permettre, en permanence et en sécurité, le libre accès des secours en tout point du parcours.

Un contact téléphonique avec le CTA-CODIS devra impérativement être réalisé par le directeur de course ou son responsable de sécurité, via le 112, pour les avertir du début et de la fin de la manifestation, ou pour toutes interventions nécessitant l'engagement des moyens de secours publics.

En cas d'intervention, il devra confirmer la neutralisation de la course, donner le point de cisaillement ainsi que l'autorisation explicite à l'engagement des engins sapeurs-pompiers sur le parcours et rappeler les éventuelles consignes de sécurité particulières.

Service d'ordre

Cette course cycliste est placée sous convention avec la gendarmerie nationale. L'épreuve sera encadrée par une escorte de l'EDSR 38.

Reconnaissance de l'itinéraire

L'organisateur devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des routes.

Protection de l'environnement et conservation d'un site NATURA 2000

En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés utilisés lors des secours.

Il est recommandé à l'organisateur :

- que le parcours soit soigneusement nettoyé à l'issue de la manifestation, notamment par la collecte de l'ensemble des déchets ;
- que l'organisateur et les participants ne jettent pas des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et n'apposent pas des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.



5ème étape

St Thibaud de Couz - St Pierre de Chartreuse

dimanche 28 mai 2023



kilomètre		altitude	RD	itinéraire		horaire		
parcours	restant					moyenne course		
						36	34	
0,0	1,0	500	RD 1006	SAINT THIBAUD DE COUZ	Savoie	départ fictif	11:30	11:30
1,0	0,0	560	"				11:34	11:34
0,0	161,2	560	RD 1006	sortie de St Thibaud de Couz		départ réel	11:34	11:34
4,1	157,1	600	"	radar fixe			11:40	11:41
6,4	154,8	535	"	tunnel des Echelles			11:44	11:45
9,4	151,8	410	RD 520	giratoire RD 1006 / RD 46 / RD 520 près les Echelles			11:49	11:50
10,1	151,1	405	"	département de l'Isère			11:57	11:59
12,0	149,2	390	"	giratoire RD 520 / RD 520d près Entre Deux Guiers			11:54	11:55
14,9	146,3	400	"	SAINT LAURENT DU PONT			11:58	12:00
15,9	145,3	405	RD 520	SAINT LAURENT DU PONT	Sprint bonifications	SPRINT	12:00	12:02
16,6	144,6	415	RD 520b	carrefour à feux RD 520 / RD 520b			12:01	12:03
18,4	142,8	450	"	tunnel de Fourvoirie			12:04	12:06
22,9	138,3	670	"	tunnels de la Molière			12:12	12:14
26,0	135,2	790		SAINT PIERRE DE CHARTREUSE			12:17	12:19
26,5	134,7	795	RD 512	lieu dit la Diat à St Pierre de Chartreuse carrefour RD 520b / RD 512			12:18	12:20
27,5	133,7	875	VC	croisement RD 512 / place de l'Eglise			12:19	12:22
27,6	133,6	880	"	ST PIERRE DE CHARTREUSE premier passage sur la ligne d'arrivée			12:20	12:22
28,0	133,2	900	RD 512	croisement route de Baffardière / RD 512			12:20	12:23
30,8	130,4	1140	RD 512	col du Cucheron	1ère catégorie	GPM	12:25	12:28
32,8	128,4	950	"	lieu dit St Philibert à St Pierre d'Entremont			12:28	12:31
38,5	122,7	650	"	SAINT PIERRE D'ENTREMONT			12:38	12:41
39,1	122,1	640	RD 912	SAINT PIERRE D'ENTREMONT	département de la Savoie		12:39	12:43
43,9	117,3	835	"	ENTREMONT LE VIEUX			12:47	12:51
48,8	112,4	1134	RD 912	col du Granier	2ème catégorie	GPM	12:55	13:00
49,0	112,2	1120	"	zone de rejet des déchets		ZONE VERTE	12:55	13:00
54,2	107,0	830	"	tunnel du Pas de la Fosse			13:04	13:09
58,8	102,4	575	VC	carrefour RD 912 / route de la Plaine			13:12	13:17
59,3	101,9	580	"	crst route de la Plaine / RD 6 / route des Confins près Montagnole			13:12	13:18
60,8	100,4	520	RD 7	croisement route de Montagnole / RD 7			13:15	13:21
61,0	100,2	515	"	SAINT CASSIN			13:15	13:21
64,2	97,0	360	RD 6	carrefour RD 7 / RD 6 (route des championnats du monde)			13:21	13:27
65,9	95,3	480	RD 6	côte de Montagnole	3ème catégorie	GPM	13:23	13:30
66,1	95,1	475	RD 6e	carrefour RD 6 / RD 6e			13:24	13:30
66,4	94,8	460	RD 912	carrefour RD 6e / RD 912			13:24	13:31
67,1	94,1	450	"	JACOB BELLECOMBETTE			13:25	13:32
68,1	93,1	390	"	CHAMBERY			13:27	13:34
68,5	92,7	360	"	giratoire av de la Grande Chartreuse / boulevard de Bellevue			13:28	13:34
69,4	91,8	305	RD 4	car RD 912 (av de la Gde Chartreuse) / RD 4 (ch des Charmettes			13:29	13:36
69,5	91,7	310	"	chemin des Charmettes / route de Chanaz			13:29	13:36
70,3	90,9	350	"	BARBERAZ			13:31	13:38
76,4	84,8	710	RD 912	carrefour RD 4 / RD 912 deuxième passage			13:41	13:48
78,3	82,9	825	"	tunnel du Pas de la Fosse deuxième passage			13:44	13:52



5ème étape

St Thibaud de Couz - St Pierre de Chartreuse

dimanche 28 mai 2023



kilomètre		altitude	route	itinéraire		horaire		
part	restant					moyenne course		
ur	ant					36	34	
80,9	80,3	940	RD 912	col du Petit Granier	1ère catégorie	GPM	13:48	13:56
80,9	80,3	940	RD 12b	carrefour RD 912 / RD 12b deuxième passage			13:48	13:56
88,3	72,9	340	RD 12	APREMONT carrefour RD 12b / RD 12			14:01	14:09
90,4	70,8	385	"	lieu dit St André à Porte de Savoie			14:04	14:13
91,6	69,6	305	RD 22	carrefour RD 12 / RD 22			14:06	14:15
92,5	68,7	285	"	département de l'Isère			14:08	14:17
93,5	67,7	270	"	CHAPAREILLAN			14:09	14:19
93,7	67,5	270	"	croisement chemin de St Martin / rue de Clessant			14:10	14:19
94,6	66,6	270	RD 590a	croisement rue de l'Etraz de Vent / rue de l'EpINETTE			14:11	14:20
95,4	65,8	290	"	carrefour rue de Cernon / RD 285c (avenue de Grenoble)			14:13	14:22
98,4	62,8	335	RD 590a	BARRAUX	Sprint bonifications	SPRINT	14:18	14:27
99,2	62,0	330	VC	croisement RD 590a / route de l'Ancien Tram			14:19	14:29
99,9	61,3	355	RD 9	croisement route de l'Ancien Tram / RD 9			14:20	14:30
100,5	60,7	355	"	zone de ravitaillement fixe		RAVITAILLEMENT	14:21	14:31
102,6	58,6	410	"	LA FLACHERIE			14:25	14:35
104,5	56,7	360	"	SAINT VINCENT DE MERCUZE			14:28	14:38
107,3	53,9	300	RD 29f	carrefour RD 9 / RD 1090 / RD 29f			14:32	14:43
107,5	53,7	295	"	LE TOUVET			14:33	14:43
108,2	53,0	280	RD 29c	carrefour RD 29f (Grande Rue) / RD 29c (avenue Fernand Gras)			14:34	14:44
108,5	52,7	275	RD 29	carrefour RD 29c / RD 29			14:34	14:45
114,3	46,9	685	RD 30	carrefour RD 29 / RD 30			14:44	14:55
116,4	44,8	910	"	lieu dit St Bernard aux Plateau des Petites Roches			14:48	14:59
116,8	44,4	920	RD 30	côte des Petites Roches	2ème catégorie	GPM	14:48	15:00
118,0	43,2	950	"	lieu dit St Hilaire aux Plateau des Petites Roches			14:50	15:02
119,3	41,9	970	RD 30	St Hilaire	Sprint en Or bijouteries Pollard	PRIME	14:52	15:04
122,2	39,0	1005	"	lieu dit St Pancrace aux Plateau des Petites Roches			14:57	15:09
124,8	36,4	930	"	tunnel de St Pancrace			15:02	15:14
130,3	30,9	450	"	SAINT NAZAIRE LES EYMES			15:11	15:23
131,1	30,1	345	RD 1090	carrefour RD 30 / RD 1090			15:12	15:25
131,6	29,6	345	"	SAINT ISMIER			15:13	15:26
134,1	27,1	320	"	BIVIERS			15:17	15:30
135,4	25,8	310	"	MONTBONNOT SAINT MARTIN			15:19	15:32
136,7	24,5	310	"	MEYLAN			15:21	15:35
137,2	24,0	290	VC	carrefour RD 1090 / chemin de Rochasson			15:22	15:36
139,7	21,5	475	"	CORENC			15:26	15:40
140,4	20,8	510	RD 512	croisement chemin de Rochasson / RD 512			15:28	15:41
146,1	151,0	970	"	LE SAPPEY EN CHARTREUSE			15:37	15:51
151,8	9,4	1325	RD 512	col de Porte	1ère catégorie	GPM	15:47	16:01
152,0	9,2	1310	"	zone de rejet des déchets		ZONE VERTE	15:47	16:02
159,8	1,4	800	"	lieu dit la Diat à St Pierre de Chartreuse			16:00	16:16
160,1	1,1	795	"	carrefour RD 512 / RD 520b deuxième passage			16:00	16:16
161,1	0,1	875	VC	croisement RD 512 / place de l'Eglise deuxième passage			16:02	16:18



5ème étape

St Thibaud de Couz - St Pierre de Chartreuse

dimanche 28 mai 2023



kilomètre		a l t i t u d e	r o u t e	itinéraire			horaire	
p a r c o u r u	r e s t a n t						moyenne course	
161,1	0,1	875	VC	côte de St Pierre de Chartreuse	3ème catégorie	GPM	16:02	16:18
161,2	0,0	880	VC	ST PIERRE DE CHARTREUSE	Plan de Ville deuxième passage	ARRIVEE	16:02	16:18

ation :

COMITE D'ORGANISATION DU TOUR NORD ISERE (COTNI)

Président : **Michel BAUP**
 Adresse : ZA de Bel Air
 38110 SAINTE BLANDINE
 Téléphone : 04.74.27.91.36/06.03.44.87.12
 E.MAIL : m.baup@cotni.fr

Manifestation : **Alpes Isère Tour 2023**
 DATES : **24 au 28 Mai 2023**
 LIEU : **départements 26,38,69,73**

SIGNALEURS ALPES ISERE TOUR 2023

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° PERMIS
ALDEBERT	JACQUES	17 août 1957	MENDE 48	14AM45005
ANTIN	LOUIS	16/11/1957	STE COLOMBE LES VIENNE	N°751207200102
BADADAN	PATRICE	01/07/1957	LYON 4 éme	770469 111148
BALAY	VINCENT	16/01/1966	EPINAL 88	D1FRA15A0744896200729
BALLERAND	DANIEL	25/03/1956	VIENNE	345113
BAUME	ERIC	11/06/1973	LYON 3éme	910238 110399
BAYON	JACKY	04/10/1970	ANNONAY	880401 200309
BELLEBAULT	SERGE	05/05/1947	CLICHY	9226634
BELLMAN	JEANINE	07/07/48	PONT DE BEAUVOISIN	187059
BELLOT	CHARLES	07/06/51	CORBELIN (38)	257977
BERNARD	ALAIN	9/25/1953	ANDERNACH	295450
BERNASCONI	PIERRE	20 04 1966	BELLEY	19AU11881
BERTHELOT	YOURI	01/02/1976	VOIRON	18 AF 90 418
BERTHON	PATRICK	14/10/1960	BEAUREPAIRE	780938 111174
BERTRAND	CLÉMENTINE	10/09/1986	LYON	20 207 200 259
BILLET	GILLES	31/08/54	CORBELIN (38)	297963
BLACHIER	MARTINE	14/11/1962	ANNONAY	810907 200481
BLANC	CHRISTINE	04/06/1956	AMBERT 63	249 763
BODECHER	GILLES	03/04/56	CORBELIN (38)	D1FRA16AH1741942100415
BONNET	MARIE LAURE SANDRINE	14/07/1967	VALENCE	901007 201004
BORNICAT	GÉRARD	12/03/1946	LYON 3	110 279
BOTELLA	PIERRE	12/11/1963	GUERET	841269111345
BOURGUELAT	FRANCIS	22/08/53	ARCHERES LA FORET	220475
BOURRON	JEAN-PIERRE	15 11 1955	GRENOBLE	31 9349 74 38
BRANCHE	ROGER	09/05/1954	LYON 3	8569-73
BRUYANT	WILFRIED	07/03/1995	LYON	16aI99902
BRUYERE	CYRILLE	17/03/1972	ST VALLIER	15aI88511
BRUYERE	GAEL	08/09/2000	ANNONAY	19aj26622
CADORET	ALAIN	29/06/1954	CHATOU	317216681
CAETANO	CHRISTIAN	07/01/1948	ROANNE	318527
CECI	ÉRIC	05/11/1987	LYON 4E	21AY21693
CHABANNE	EMMANUEL	13/02/1952	Bron (69)	8427877269
CHABANNE	MYRIAM	17/09/1953	LYON 7	846927
CHALIN	NICOLAS	23/04/1990	SANTA RITA	80169102738
CHANUT	THIERRY	07/04/1961	ST SYMPHORIEN D'OZON	790769 110745
CHARPENTIER	JÉRÉMY	28/07/1989	VIENNE	21 AT 86 057

Association : **COMITE D'ORGANISATION DU TOUR NORD ISERE (COTNI)**

Président : **Michel BAUP**

Manifestation : **Alpes Isère Tour 2023**

Adresse : ZA de Bel Air
38110 SAINTE BLANDINE

DATES : **24 au 28 Mai 2023**

Téléphone : 04.74.27.91.36/06.03.44.87.12

LIEU : **départements 26,38,69,73**

E.MAIL : m.baup@cotni.fr

SIGNALEURS ALPES ISERE TOUR 2023

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° PERMIS
CHARPENTIER	JEREMY	28/07/1989	VIENNE	21 AT 86 057
CHATAING	BERNARD	08/07/1945	LA TRONCHE 38	585 317
CHATONNIER	FRÉDÉRIC	15/03/1957	CONDRIEU	22AD099171270210
CHEVALIER	PHILIPPE	06/08/1950	ORLEANS	284409
CHOL	JACQUES	03/10/1943	ST ETIENNE	240 634
CHOMARD	PAUL	25/08/54	CORBELIN (38)	296080
CHOMAS	NATHALIE	22/09/1967	VIENNE	000 938 101 408
CHOMAT	NATHALIE	22/09/1967	VIENNE	000 938 101 408
CHORLET	GÉRARD	06/01/1947	HIRSON	252167
CORTIADE	ANTOINE	20.06.1967	SAINT ETIENNE	910942 310913
DEFRETIN	ROSE	22 09 1959	CREIL	711060 100129
DELIE	ERIC	14.01.1961	HAUMONT	780913 312773
DELPHIS	JEAN-PIERRE	12 janvier 1969	Aix les Bains 73	860238110270
DELUBAC	JEAN-LOUIS	26 décembre 1956	LA TRONCHE 38	14AP60028
DELUBAC	LILYAN	17 janvier 1962	GRENOBLE	19AJ02824
DELVA	PIERRE	07/08/1960	LA BASSEE	780759561775
DEMEURE	JEAN-PIERRE	27/11/59	OULLINS	780969 111865
DIDIER	CATHERINE	08/08/1955	Bron (69)	2 087 673
DOREL	MARIE	15/01/1958	TAIN L'HERMITAGE	760 726 310 062
DOURLAN	ALAIN	04/12/1959	AVIGNON	771130 202065
DREVN	BERNARD	11/01/1950	LYON 3	690 266
DREVN	RICHARD	20/02/1971	DECINES	890 169 112 089
DULOUT	YANN	15 mai 1976	CLAMART	920692 100044
DUMEZ	MAX	28/09/1954	LENS	423719
DUPASQUIER	LEO	03/03/2003	BOURGOIN JALLIEU	21ah73413
DUPERRET	GUY	05/11/1957	LYON	770554300304
EBERT PRUDHOMME	FRANCK	16 07 1974	BOURG DE PEAGE	92 01 26 31 01 12
EXERTIER	CLAUDE	11 décembre 1958	Aix les Bains 73	16AH44261
FAVIER	JACKY	22/06/55	CORBELIN (38)	20AA31058
FENEYROLS	GILLES	23/03/1959	MOLINET 03	810571500652
FLECHON	DANIEL	23/09/1962	ST GERMAIN EN LAYE	19AB50595
FOURNIER	JEAN- LOUIS	23/05/55	TAIX	306833
GALLEGGIANTI	GIOVANNI	24/08/1945	SCIACCA (Italie)	761238130283
GANDON	JOHANNY	19/09/2003	BOURGOIN JALLIEU	22ay97704
GANDON	HENRI	22/03/1974	LYON 3ème	20aw18606
GERMAIN	BRIGITTE	30/08/58	ROUSIES	861059 560133

ation :

COMITE D'ORGANISATION DU TOUR NORD ISERE (COTNI)

ésident :

Michel BAUP

Manifestation :

Alpes Isère Tour 2023

Adresse :

ZA de Bel Air
38110 SAINTE BLANDINE

DATES :

24 au 28 Mai 2023

Téléphone :

04.74.27.91.36/06.03.44.87.12

LIEU :

départements 26,38,69,73

E.MAIL : m.baup@cotni.fr

SIGNALEURS ALPES ISERE TOUR 2023

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° PERMIS
GERMAIN	DIDIER	15/02/60	FERRIERE LA GRANDE	811059 560701
GIRAUD	JEAN-LUC	02/10/1960	BEAUREPAIRE	780926 310312
GONCALVES	MIGUEL	05 05 1962	PORTUGAL	15 AXO 1252
GOUDARD	DIDIER	01/10/1967	ROUSSILLON	850738111868
GRAND	GILLES	5 octobre 1956	GRENOBLE	770138 111555
GUERIN	PIERRE	28/03/1962	LYON	ZRWH46N23
GUICHERD	MIREILLE	29/11/1954	LYON 2	750 969 112 310
GUIGUET	JEAN	30/11/45	CORBELIN (38)	128140
GUILLAUD	GÉRARD	03/04/49	PONT DE BEAUVOISIN	21A118937
HAU	RENÉ	03/02/1946	LYON 2	554 739
HERNANDEZ	JEAN PIERRE	24/06/1960	AUBENAS	23AH45094
HUGEL	PHILIPPE	11 juin 1952	ORNANS 25	780669 111304
JAC	GÉRARD	27/03/1958	LYON	327314
JACQUET	YVES	08/09/1978	SAINTE COLOMBE	980 738 101 291
JOLY	ERIC	21 mars 1969	CHAMBERY	880273 201271
JOUVEL	MYRIAM	23/04/1957	TROYES	810638113541
JOUVEL	GILLES	01/08/1955	CHAMBERY	312967 7438
KÉZER	MICHEL	30/10/1948	BUDAPEST	192 714
KLENKLEN	STÉPHANE	16/10/1971	STRASBOURG	N°911268210182
LAMBERT	ROLAND	08/02/1961	BEAUREPAIRE	N° 781138112879
LARDET	DANIEL	27/05/46	LA CLAYETTE	150343
LARUE	MARCEL	13/01/1961	LYON	B10669120120
LEFFONDRE	YANNICK	19/05/1971	VAUX EN VELIN	900869111107
LEGAT	SYLVIE	03/05/1979	St Etienne	970443 200176
LESAIN	ANNE-MARIE	05/08/57	LA TRONCHE 38	770438 110497
LEVERNEY	MICHEL	23/09/1953	CONDRIEU	850 231
LIARD	DAVID	27 novembre 1971	Argentan	901161100414
LIEGEOIS	PATRICK	01/12/1957	VALENCIENNES	A156/727
LOTTE	LAURENT	24/10/1955	BOUILLANCORT EN SERRY	304391
LUCCHETTI	DANIEL	06/05/1944	LYON 2	545 856
MACHADO	MANU	02/08/59	PORTUGAL	781038111410
MARTIN	CLAUDE	29/07/59	PONT DE BEAUVOISIN (38)	79087320040047
MARZO	GERMAIN	28/05/1947	BARCELONE	124 721
MARZO	NICOLE	31/03/1947	LYON 3	762 630
MENUT	CHRISTINE	19/05/1959	MOULIN	810142200085
MERCIER	SERGE	23/07/1956	CAMBRAI	A 152741

Association : **COMITE D'ORGANISATION DU TOUR NORD ISERE (COTNI)**

Président : **Michel BAUP**

Manifestation : **Alpes Isère Tour 2023**

Adresse : ZA de Bel Air
38110 SAINTE BLANDINE

DATES : **24 au 28 Mai 2023**

Téléphone : 04.74.27.91.36/06.03.44.87.12

LIEU : **départements 26,38,69,73**

E.MAIL : m.baup@cotni.fr

SIGNALEURS ALPES ISERE TOUR 2023

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° PERMIS
MEUNIER	JEAN PAUL	17/09/1956	ST MARCELLIN	347705
MEYLAN	FRANCOIS MARC	13 06 1959	LA COTE SAINT ANDRÉ	22AD95017
MICHON	PIERRE	12/09/1959	GRENOBLE	770738 110928
MILLOT	FRANCOIS	16 03 1961	NANCY	412 601 40 003
MILLOUD	ROBERT	09/09/1948	BEAUREPAIRE	186933
MIOCH	GÉRARD	11/04/56	PONT DE BEAUVOISIN	331454
MOIROUD	FERNANDE	29/03/58	SAO LORGE DE SELHO	781138 112685
MOIROUD	GILLES	18/02/59	PONT DE BEAUVOISIN	770538 111658
MOIROUD	GÉRARD	21/12/56	CORBELIN (38)	NL 60897
MOIROUD	JOCELYNE	04/02/60	PONT DE BEAUVOISIN	781138 111683
MONET	BRICE	15/11/2000	BOURGOIN-JAILLIEU	18AX57610
MONNET	ALEXANDRE	23/10/1995	RILLIEU la PAPE	14 AMO 5976
MOUNIER	ODILE	21/02/1958	BOURG ARGENTAL	760938112150
NICOLAS	ALAIN	17/07/1958	CONDRIEU	770 642 310 110
NICOLAS	JOEL	15/06/1957	LYON 2	750 969 112 836
NICOLAS	SÉBASTIEN	05/09/1982	STE COLOMBE	981007200523
NICOLAS	ALAIN	17/07/1958	CONDRIEU	770 642 310 110
NOGUIER	JEAN-CLAUDE	12/05/1958	MONTELMAR	760526 310309
OBERSON	PASCAL	02/09/1958	LYON 4	760 969 113 527
OLIVIER	JULIEN	14/06/1987	LYON	20a121074
ORIOU	JEAN PAUL	13/10/1953	VILLIERS MORGON	853287
OTTO	PASCAL	13.12.1958	BOU HAROUN	512196
PAULI	DANIÈLE	02/06/1947	LYON 3	172 955
PELSEL	HERVÉ	02/12/1954	QUIMPERLE	264 580
PELSEL	CHRISTIANE	29/09/1951	LYON	750 752
PETIT JEAN	GASTON	08 11 1947	ALGERIE	DIFRA 15AS87679
PICOULEAU	THIERRY	17/08/1987	STE COLOMBE	22AU39622
RASPAIL	PHILIPPE	15 mai 1961	DIEULEFIT	771026310896
RATTO	ANDRÉ	08/01/59	VOIRON	761238
RAULLET	DOMINIQUE	18/11/1953	MAGNY LAMBERT 21	821123200183
RAULLET	EMMANUEL	15/08/1957	MONT ST MARTIN	750954302324
RECORDIER	ALAIN	29 01 19558	AVIGNON	760 930 201 311
REVERET	CÉLINE	10/02/1956	BEAUMONT SUR	161795
REY	CÉLINE	27/10/1987	ST VALLIER	31226300601
ROBINET	YRVIN	18/07/1995	LYON	20 A 168 281
RODET	NATHALIE	18/04/1968	LYON 2ème	860969 110785

Association : **COMITE D'ORGANISATION DU TOUR NORD ISERE (COTNI)**

Président : **Michel BAUP**

Manifestation : **Alpes Isère Tour 2023**

Adresse : **ZA de Bel Air
38110 SAINTE BLANDINE**

DATES : **24 au 28 Mai 2023**

Téléphone : **04.74.27.91.36/06.03.44.87.12**

LIEU : **départements 26,38,69,73**

E.MAIL : **m.baup@cotni.fr**

SIGNALEURS ALPES ISERE TOUR 2023

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° PERMIS
ROTHE	RENE NOEL	14/07/1948	VILLENEUVE LE BERG	28928
SARTRE	GILBERT	19 septembre 1959	LYON 2	17AU71846
SAVARIAU	BERNARD	06/05/50	PARIS 14 eme	241751
SEUX	MARIE CLAUDE RENÉE	25/09/1956	ANNONAY	77835
SMITH	BRIAN	30/08/1966	STOKE ON TRENT	14AK3/828
STOCARD	BENOIT	02/08/56	EPINAL (88)	22AQ63098
TESTUD	PATRICK	06/09/1956	DROME	74893
THABARET	PASCAL	22/07/1964	LYON	830 338 110 148
THUILLET	CHRISTOPHE	09/03/1976	BOURGOIN JALLIEU	19ap37156
TREMOUILHAC	BERNARD	13/05/1962	LA CHAP S/ CHANEAC	800 307 200 044
TRILLAT	JEAN-PIERRE	30/05/49	JALLIEU	201533
VACHEY	FRANCK	11/08/1975	VOIRON	940338 101298
VALLIN	BERNARD	30/05/45	LYON 2	532762
VINCENT	BERNARD	28/06/53	PONT DE BEAUVOISIN (38)	296168